

Fiche signalétique du 27/09/2021, révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: HUILE CLIMATISATION POE 80 250ml PAS POUR SANDEN - R134a

Code commercial: CO 6170

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

produits pour systèmes de conditionnement d'air

Usages déconseillés :

ne pas utiliser sur des personnes ou des animaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

CLAS EQUIPEMENTS – 83 Chemin de la Crouza – 73800 Chignin - FRANCE

Tel. n. +33 04 79 72 62 22 – contact@clas.com

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

contact@clas.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce produit ne répond pas aux critères de classification et d'étiquetage applicables conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.2. Éléments d'étiquetage

Non pertinent

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT

Ce produit n'est pas considéré comme PBT

Évaluation VPvB

Ce produit n'est pas considéré comme vPvB

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

N.A.

3.2. Mélanges

N.A.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact cutané :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact visuel :

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en lui montrant cette FDS et l'étiquette de danger.

En cas d'inhalation :

Emmenez la personne blessée à l'air frais et maintenez-la au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponibles.

- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés :
Dioxyde de carbone (CO₂).
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :
Évitez d'utiliser des jets d'eau. Utiliser des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit une fumée épaisse.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser un équipement respiratoire approprié.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas le rejeter dans le réseau d'égouts. Si possible du point de vue de la sécurité, éloignez les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiat.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Portez un équipement de protection individuelle.
Déplacez les gens vers un endroit sûr.
Consultez les mesures de protection énoncées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher le ruissellement dans les eaux de surface ou les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le réseau d'égouts, informez les autorités compétentes.
Matériel adapté à la collecte : absorbant, matière organique, sable
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Matériel adapté à la collecte : absorbant, matière organique, sable
Laver abondamment à l'eau.
- 6.4. Référence à d'autres sections
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et de brouillards.
Au travail, ne mangez pas et ne buvez pas.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Matières incompatibles :
Aucun en particulier.
Indication pour les locaux :
Pièces suffisamment aérées.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Aucun
- 8.2. Contrôles de l'exposition
Protection des yeux:
Non requis pour une utilisation normale. Cependant, travaillez selon les bonnes pratiques de

travail.
Protection de la peau :
Aucune précaution particulière n'est requise pour une utilisation normale.
Protection des mains :
Non requis pour une utilisation normale.
Protection respiratoire:
N / A.
Risques thermiques :
N / A.
Contrôles de l'exposition environnementale :
N / A.
Mesures techniques et d'hygiène
N / A.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État d'agrégation
liquide

Forme / Couleur
Liquide clair de couleur jaune pâle

Odeur
caractéristique

PH
Pas de données disponibles

Point d'ébullition / Plage d'ébullition
Pas de données disponibles

Point de fusion / point de congélation
-40°C

température de décomposition
Pas de données disponibles

point de rupture
240°C

Température d'allumage
Pas de données disponibles

Inflammabilité
Pas de données disponibles

Limite inférieure d'explosivité
Pas de données disponibles

Limite supérieure d'explosivité
Pas de données disponibles

La pression de la vapeur
Pas de données disponibles

Densité relative de vapeur
Pas de données disponibles

Densité relative
Pas de données disponibles

Densité
Valeur : 0.99 g/cm ³
Température de référence : 15°C
Méthode : ASTM D 1298

solubilité dans l'eau
Insoluble

solubilité dans l'huile
soluble

Coefficient de partage n-octanol / eau (valeur logarithmique)
Pas de données disponibles

Viscosité
Valeur : 80 cSt
Température de référence : 40°C
Méthode : ASTM D 445

Caractéristiques des particules
Pas de données disponibles

9.2. Autres informations

Indications particulières
Pas de données disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
 - Stable dans des conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
 - Pas de données disponibles.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
 - Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
 - Stable dans des conditions normales
- 10.5. Matières incompatibles
 - Pas de données disponibles.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
 - Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë
Pas de données disponibles.
Toxicité cutanée aiguë
Pas de données disponibles.
Toxicité aiguë par inhalation
Pas de données disponibles.
Corrosion/irritation cutanée
Pas de données disponibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Pas de données disponibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Pas de données disponibles.
Mutagenicité sur les cellules germinales
Pas de données disponibles.
Toxicité pour la reproduction
Pas de données disponibles.
Cancérogénicité
Pas de données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Pas de données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Pas de données disponibles.
Danger d'aspiration
Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés d'interférence avec le système endocrinien :

Pas de données disponibles.

Indications particulières :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT : Ce produit n'est pas considéré comme PBT
Classement VPvB : ce produit n'est pas considéré comme un vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les produits épuisés (et les émulsions dans le cas des produits réfrigérants hydrosolubles) et les conteneurs en les transférant à des entreprises autorisées conformément aux dispositions contenues dans le décret présidentiel n° 691 du 23/08/82 (Consortium obligatoire des huiles usagées) et dans la partie IV du code de l'environnement (décret législatif n° 152 du 3/4/2006) et ses modifications ultérieures

Ne pas rejeter dans les égouts, les tunnels ou les cours d'eau. se conformer aux lois en vigueur

Récupérer si possible. Fonctionner conformément aux réglementations locales et nationales.

Le cas échéant, se référer aux réglementations suivantes : 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et modifications ultérieures.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Transport ADR / RID / ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation ADR / RID / ADN.

14.2. Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation IMDG.

14.3. Transport OACI-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation ICAO-TI / IATA.

14.4. les autres informations

Pas de données disponibles.

14.5. Dangers pour l'environnement

Informations sur les dangers pour l'environnement, le cas échéant, voir 14.1 - 14.3.

14.6. Précautions particulières pour les utilisateurs

Pas de données disponibles.

14.7. Expédition en vrac conformément aux actes de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation de l'UE

Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH).

Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Directive 2012/18 / UE (Seveso)

Règlement (UE) n. 830/2015

Normes nationales

Décret législatif 81/2008 (Loi consolidée sur la protection de la santé et de la sécurité au travail) et ses modifications ultérieures et Directive 2009/161/UE - Évaluation des risques chimiques conformément au titre IX.

Classe de pollution des eaux (WGK)

Classe : nwg (Non dangereux pour l'eau) Classification selon AwSV

Pourcentage de substances cancérigènes WGK 3 - 0%

Pourcentage de cancérogènes WGK 2 : - 0%

Pourcentage de substances cancérigènes : - 0%

Pourcentage de substances WGK 3 : - 0%

Pourcentage de substances WGK 3 avec facteur M :: - 0%
Pourcentage de substances WGK 3 (nwg):: - 0%
Pourcentage de substances WGK 2 : - 0%
Pourcentage de substances WGK 2 avec facteur M :: - 0%
Pourcentage de substances WGK 1 : - 0%
Pourcentage de substances non dangereuses dans l'eau (nwg) : 99,99938%
Pourcentage de substances non identifiées : - 0%
Pourcentage de substances non identifiées (nwg) : - 0%
Pourcentage de liquides flottants : 0%

Réglementations supplémentaires, limitations et exigences légales

Substances inscrites sur la liste candidate (SVHC) conformément à l'article 59 du règlement (CE) 1907/2006 : aucune
Substances contenues soumises à autorisation conformément à l'annexe XIV du règlement (CE) 1907/2006 : aucune
Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues selon l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006 : Aucune
Catégorie Seveso : Aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changements

02. Étiquetage selon le règlement CE no. 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux

16.2. Abréviations et acronymes

LÉGENDE:

ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM :	ASTM International, initialement connu sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM) EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EC50 :	concentration efficace 50 (concentration efficace maximale pour 50 % des individus)
CL50 :	concentration létale 50 (concentration létale pour 50 % des individus)
IC50 :	concentration d'inhibiteur 50 (concentration d'inhibiteur pour 50 % des individus)
NOEL :	niveau sans effet observé
DNEL :	niveau dérivé sans effet
DMEL :	niveau d'effet minimal dérivé
CLP :	Classification, étiquetage et emballage
RSE :	Rapport sur la sécurité chimique
DL50 :	Dose létale 50 (Dose létale pour 50 % des individus)
IATA :	Association du transport aérien international
OACI :	Organisation de l'aviation civile internationale
Code IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses
PBT :	Persistant, bioaccumulable et toxique (substances bioaccumulables et toxiques persistantes)
RID :	Règlement concerne le transport International ferroire des marchandises dangereuses
STEL :	Limite d'exposition à court terme
TLV :	valeur limite de seuil
TWA :	moyenne pondérée dans le temps
UE :	Union européenne
vPvB :	Très persistant très bioaccumulable (substances très persistantes et très bioaccumulables)
N.D. :	Non disponible.

N.A. : Non applicable.

VwVwS. : Texte du règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux dans les classes de danger pour l'eau (Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe - VwVwS)

16.3. Informations importantes sur la littérature et sources de données

Principales sources bibliographiques :

ECDIN - Réseau de données et d'informations sur les produits chimiques environnementaux - Centre commun de recherche, Commission des Communautés européennes.

Propriétés dangereuses des matériaux industriels de SAX - Huitième édition - Van Nostrand Reinold.

ACGIH - Valeurs limites de seuil - Édition 1999.

Agence européenne des produits chimiques : www.echa.europa.eu

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Procédure de classement : Méthode de calcul

16.5. Phrases H et EUH pertinentes (Numéro et texte intégral)

H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

16.6. Indication d'instruction

Aucun

16.7. Indications supplémentaires

Aucun